

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24154430

le

Déposé / Reçu le

18 OCT. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffier

N° d'entreprise : **0832 457 166**

Nom

(en entier) : **SAGEVAS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Francs 79, 1040 Ixelles**

Objet de l'acte : Changement de siège social

Extraits des décisions unanimes et écrites du conseil d'administration de la société du 2 octobre 2024 :

2. Décisions

2.1 Changement de siège social

Les administrateurs décident, par écrit et à l'unanimité de transférer, avec effet à partir du 1er novembre 2024, le siège social de la Société vers l'adresse suivante : Avenue Louise 209A à 1050 Bruxelles.

2.2 Procuration

Les administrateurs décident par écrit et à l'unanimité de donner mandat à Karl Stas, avocat, Giorgia Balboa, avocat, et à tout autre avocat du cabinet d'avocats Crowell & Moring LLP dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Rue Joseph Stevens 7, chacun avec la faculté d'agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de la publication et de l'enregistrement des décisions reprises ci-dessus, en ce compris le pouvoir de signer les formulaires de publication et d'enregistrement, et de certifier les décisions comme étant conformes ainsi que toutes les autres formalités et obligations à l'égard du guichet de l'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne physique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la Société si besoin en est.

Giorgia Balboa
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)